



ᐅᖃᐅᓯᓄᑦ ᐅᓯᓯᓄᐅᑦ ᐱᖃᓕᓕᓄᐱ ᓄᓄᓄᓯᓯ
Uqauhinut Kamisinaup Havakvia Nunavunmi
Office of the Languages Commissioner of Nunavut
Bureau du Commissaire aux langues du Nunavut

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

La Commissaire aux langues appuie le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation

Iqaluit, Nunavut (3 juin 2015) – La Commissaire aux langues du Nunavut, Sandra Inutiq, salue et appuie fortement le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, publié par le juge Murray Sinclair, en particulier les recommandations relatives à la langue et à l'éducation.

Extraits du rapport Appels à l'action :

Recommandation 13 « **Nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître que les droits des Autochtones comprennent les droits linguistiques autochtones.** »

Recommandation 14 i. « **Les langues autochtones représentent une composante fondamentale et valorisée de la culture et de la société canadiennes, et il y a urgence de les préserver.** »

Recommandation 14 iii. « **Le gouvernement fédéral a la responsabilité de fournir des fonds suffisants pour la revitalisation et la préservation des langues autochtones.** »

Recommandation 14 v. « **Le financement accordé pour les besoins des initiatives liées aux langues autochtones doit refléter la diversité de ces langues.** »

Recommandation 15 « **Nous demandons au gouvernement fédéral de nommer, à la suite de consultations avec les groupes autochtones, un commissaire aux langues autochtones. Plus précisément, nous demandons que ce commissaire soit chargé de contribuer à la promotion des langues autochtones et de présenter des comptes rendus sur l'efficacité du financement fédéral destiné aux initiatives liées aux langues autochtones.** »

La Commissaire aux langues du Nunavut est d'accord avec ces recommandations et dit qu'elles confirment la plupart de ses déclarations précédentes.

« Le gouvernement fédéral doit faire une déclaration claire concernant son obligation positive de reconnaître que les droits des Autochtones comprennent les droits linguistiques autochtones », a déclaré madame Inutiq.

La ratification de ces recommandations permettrait d'intégrer les langues autochtones dans le paysage canadien d'où elles ont été largement absentes, sinon de manière sporadique. « Le temps est venu de mettre fin à l'érosion continue de notre langue inuit; ce serait un geste de réconciliation symbolique étant donné le rôle intégral que la langue occupe dans une politique d'assimilation. »

Pour terminer, « Il faudra que nous travaillions tous ensemble pour protéger notre langue », a ajouté la Commissaire aux langues, « y compris par la reconnaissance et les actions du gouvernement fédéral. »

###

Renseignements aux médias :

Karliin Aariak

Relationniste par intérim

Bureau du Commissaire aux langues du Nunavut

Tél. : 867 975-5082

Sans frais : 1 877 836-2280

kaariak@langcom.nu.ca

www.langcom.nu.ca